

Montréal, le 26 septembre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2019-2020  
Dossier de la Régie : R-4057-2018**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre d'hier requérant un délai supplémentaire pour la production, dans le dossier mentionné en objet, du complément de preuve du Distributeur à la suite de la décision D-2018-132 rendue dans le cadre du dossier R-4051-2018.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte votre demande et attendra donc ce complément de preuve **au plus tard à 12h, le 3 octobre 2018**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd